

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
 Version
 3.0 Date de révision
 09/04/2017
1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE**1.1 Identifiants de produit**
 Nom du produit : **Nickel**
 Marque : **SAM**
 N° CAS : 7440-02-0
1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Produits chimiques de laboratoire, Synthèse de substances

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité
 Entreprise : **Stanford Avancé**
 : **Matériels**
 23661 Birtcher Dr.
 Lake Forest, CA 92630
 USA
 Téléphone : + 1 (949) 407-8904
 Fax : + 1 (949) 812-6690
1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Numéro de téléphone d'urgence : + 1 (949) 407-8904

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification SGH conformément à la norme 29 CFR 1910 (OSHA HCS)**
 Sensibilisation cutanée (catégorie 1), H317 Cancérogénicité (catégorie 2),
 H351

 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, inhalation (catégorie 1), H372 Toxicité
 aiguë pour le milieu aquatique (catégorie 3), H402

Toxicité chronique pour le milieu aquatique (catégorie 3), H412

Pour le texte intégral des mentions H mentionnées dans cette section, voir la section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Pictogramme



Mot d'avertissement

Danger

Mention(s) de danger

 H317
 H351
 H372

 Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
 Susceptible de provoquer le cancer.
 Provoque des lésions aux organes en cas d'exposition prolongée ou répétée en cas
 d'inhalation.

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil(s) de prudence

 P201
 P202

 Obtenir des instructions spéciales avant utilisation.
 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P260	compris. Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou aérosols. Se laver soigneusement la peau après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. Éviter tout rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/une protection des yeux/une protection du visage. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Magasin fermé à clé. Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets agréée.
P264	
P270	
P272	
P273	
P280	
P302 + P352	
P308 + P313	
P333 + P313	
P363	
P405	
P501	

2.3 Dangers non classés ailleurs (HNOC) ou non couverts par le SGH-aucun

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1 Substances

Formule	:	Ni
Poids moléculaire	:	58,69 g/mol
N° CAS	:	7440-02-0
N° CE	:	231-111-4
Index-No.	:	028-002-00-7

Composants dangereux

Composant	Classification	Concentration
Nickel		
	Sens. cutanée 1 ; cancérigène 2 ; toxicité aiguë pour les organismes aquatiques 1 ; toxicité chronique pour les organismes aquatiques 3 ; H317, H351, H372, H412	<= 100 %

Pour le texte intégral des mentions H mentionnées dans cette section, voir la section 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux

Consultez un médecin. Montrez cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Éloignez-vous de la zone dangereuse.

En cas d'inhalation

En cas d'inhalation, transporter la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver abondamment à l'eau et au savon. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. Consulter un médecin.

En cas de contact visuel

Rincer les yeux à l'eau par précaution.

En cas d'ingestion

Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquetage (voir rubrique 2.2) et/ou dans la rubrique 11

4.3 Indication des soins médicaux immédiats et des traitements spéciaux nécessaires

Aucune donnée disponible

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistante à l'alcool, un produit chimique sec ou du dioxyde de carbone.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée disponible

5.3 Conseils aux pompiers

Portez un appareil respiratoire autonome pour lutter contre l'incendie si nécessaire.

5.4 Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter la formation de poussières. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Éviter de respirer les poussières. Pour la protection individuelle, voir la section 8.

6.2 Précautions environnementales

Empêcher toute fuite ou tout déversement supplémentaire si cela est possible en toute sécurité. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts. Éviter tout rejet dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Ramasser et éliminer sans créer de poussière. Balayer et pelleter. Conserver dans des récipients appropriés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour l'élimination, voir la section 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions pour une manipulation sans danger

Le traitement ultérieur des matières solides peut entraîner la formation de poussières combustibles. Ce risque doit être pris en compte avant tout traitement ultérieur. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussières et d'aérosols.

Assurer une ventilation adéquate aux endroits où se forment les poussières. Pour les précautions, voir la section 2.2.

7.2 Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Classe de stockage (TRGS 510) : Matières dangereuses non combustibles, toxiques aiguës de catégorie 3 / matières dangereuses toxiques ou matières dangereuses causant des effets chroniques

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

En dehors des utilisations mentionnées dans la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION

INDIVIDUELLE 8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec paramètres de contrôle du lieu de travail

Composant	N° CAS	Valeur	Contrôle paramètres	Base
Nickel	7440-02-0	TWA	1.500000 mg/m3	États-Unis. Valeurs limites d'exposition (TLV) de l'ACGIH
	Remarques	Dermatite Pneumoconiose Non suspecté comme cancérigène pour l'homme		

		TWA	1.000000 mg/m3	États-Unis. Limites d'exposition professionnelle (OSHA) - Tableau Z-1 : Limites pour les contaminants atmosphériques
		TWA	0,015000 mg/m3	États-Unis. Recommandé par le NIOSH Limites d'exposition
		Cancérogène professionnel potentiel Voir l'annexe A		
		TWA	1.000000 mg/m3	États-Unis. Limites d'exposition professionnelle (OSHA) - Tableau Z-1 : Limites pour les contaminants atmosphériques
		TWA	0,015000 mg/m3	États-Unis. Recommandé par le NIOSH Limites d'exposition
		Cancérogène professionnel potentiel Voir l'annexe A		
		TWA	1,5 mg/m3	États-Unis. Valeurs limites d'exposition (TLV) de l'ACGIH
		Dermatite Pneumoconiose Non suspecté comme cancérigène pour l'homme		
		TWA	1 mg/m3	États-Unis. Limites d'exposition professionnelle (OSHA) - Tableau Z-1 : Limites pour les contaminants atmosphériques
		TWA	0,015 mg/m3	États-Unis. Recommandé par le NIOSH Limites d'exposition
		Cancérogène professionnel potentiel Voir l'annexe A		
		PEL	0,5 mg/m3	Limites d'exposition autorisées en Californie pour les contaminants chimiques (Titre 8, Article 107)

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Écran facial et lunettes de sécurité Utilisez un équipement de protection oculaire testé et approuvé selon les normes gouvernementales appropriées telles que NIOSH (États-Unis) ou EN 166 (UE).

Protection de la peau

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être inspectés avant utilisation. Utiliser une technique de retrait appropriée (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter tout contact cutané avec ce produit. Jeter les gants contaminés après utilisation conformément à la législation en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Se laver et se sécher les mains.

Contact complet

Matériau : caoutchouc nitrile Épaisseur minimale de la couche : 0,11 mm Temps de pénétration : 480 min

Matériau testé : Dermatril® (KCL 740 / Aldrich Z677272, taille M)

Contact par éclaboussures

Matériau : caoutchouc nitrile Épaisseur minimale de la couche : 0,11 mm Temps de pénétration : 480 min

Matériau testé : Dermatril® (KCL 740 / Aldrich Z677272, taille M)

source des données : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, téléphone +49 (0)6659 87300, e-mail sales@kcl.de , méthode d'essai : EN374

En cas d'utilisation en solution ou en mélange avec d'autres substances, et dans des conditions différentes de la norme EN 374, contacter le fournisseur des gants homologués CE. Cette recommandation est donnée à titre indicatif et doit être évaluée par un professionnel.

Un hygiéniste industriel et un responsable de la sécurité connaissent les conditions d'utilisation spécifiques prévues par nos clients. Ces informations ne constituent en aucun cas une approbation pour un scénario d'utilisation spécifique.

Protection du corps

Combinaison complète de protection contre les produits chimiques. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.

Protection respiratoire

Lorsque l'évaluation des risques démontre que les respirateurs à adduction d'air sont appropriés, utilisez un masque complet anti-particules de type N100 (États-Unis) ou P3 (EN 143) à cartouches comme protection d'appoint. Si le masque est le seul moyen de protection, utilisez un masque complet à adduction d'air. Utilisez des respirateurs et des composants testés et approuvés conformément aux normes gouvernementales appropriées, telles que le NIOSH (États-Unis) ou le CEN (UE).

Contrôle de l'exposition environnementale

Empêcher toute fuite ou tout déversement supplémentaire si cela est possible en toute sécurité. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts. Éviter tout rejet dans l'environnement.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

a) Apparence	Forme : Feuille Couleur : blanc, argent, métallisé
b) Odeur	Aucune donnée disponible
c) Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
d) pH	Aucune donnée disponible
e) Point de fusion/point de congélation	Point/intervalle de fusion : 1 453 °C (2 647 °F) - lit.
f) Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	2 732 °C (4 950 °F) - lit.
g) Point d'éclair	Non applicable
h) Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
i) Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
j) Supérieur/inférieur inflammabilité ou limites d'explosivité	Aucune donnée disponible
k) Pression de vapeur	1 hPa (1 mmHg) à 1 810 °C (3 290 °F) Aucune
l) Densité de vapeur	donnée disponible
m) Densité relative	8,9 g/mL à 25 °C (77 °F)
n) Solubilité dans l'eau	insoluble
o) Coefficient de partage : noctanol/eau	Aucune donnée disponible
p) Auto-allumage température	Aucune donnée disponible
q) Décomposition température	Aucune donnée disponible
r) Viscosité	Aucune donnée disponible
s) Propriétés explosives	Aucune donnée disponible
t) Propriétés oxydantes	Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations de sécurité

Aucune donnée disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5 Matériaux incompatibles

acides, agents oxydants, composés soufrés, hydrogène gazeux, oxygène, méthanol, solvants organiques, aluminium, fluor, ammoniac

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux formés en cas d'incendie. - Nickel/oxydes de nickel Autres produits de décomposition - Aucune donnée disponible
En cas d'incendie : voir section 5

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Aucune donnée disponible

Inhalation : Aucune donnée disponible Voie

cutanée : Aucune donnée disponible Aucune

donnée disponible

Corrosion/irritation cutanée

Aucune donnée disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Aucune donnée disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité des cellules germinales

Aucune donnée disponible

Cancérogénicité

Preuves limitées de cancérogénicité dans les études animales

CIRC : 2B - Groupe 2B : Peut-être cancérigène pour l'homme (Nickel) 1 -

Groupe 1 : Cancérogène pour l'homme (Nickel)

2B - Groupe 2B : Peut-être cancérigène pour l'homme (Nickel) 2B -

CIRC : Groupe 2B : Peut-être cancérigène pour l'homme (Nickel) 1 -

Groupe 1 : Cancérogène pour l'homme (Nickel)

2B - Groupe 2B : Peut-être cancérigène pour l'homme (Nickel)

NTP : Raisonnement présumé cancérigène pour l'homme (Nickel)

Raisonnement présumé cancérigène pour l'homme (Nickel)

OSHA : Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % n'est identifié comme un

cancérogène ou cancérogène potentiel selon l'OSHA.

Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Inhalation - Provoque des lésions aux organes à la suite d'une exposition prolongée ou répétée.

Risque d'aspiration

Aucune donnée disponible

Informations Complémentaires

RTECS : QR5950000

Estomac - Irrégularités - Basé sur des preuves humaines

Estomac - Irrégularités - Basé sur des preuves humaines

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons

CL50 - Cyprinus carpio (Carpe) - 1,3 mg/l - 96 h

Toxicité pour les daphnies
et autres espèces aquatiques
invertébrés

CE50 - Daphnia magna (puce d'eau) - 1 mg/l - 48 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Non applicable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

L'évaluation PBT/vPvB n'est pas disponible car l'évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise/non réalisée.

12.6 Autres effets indésirables

Un danger environnemental ne peut être exclu en cas de manipulation ou d'élimination non professionnelle. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Confiez les solutions excédentaires et non recyclables à une entreprise d'élimination agréée. Contactez un service d'élimination des déchets agréé pour éliminer ces matériaux. Dissolvez ou mélangez le matériau avec un solvant combustible et brûlez-le dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'un épurateur.

Emballage contaminé

Éliminer comme produit non utilisé.

14. INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

DOT (États-Unis)

Marchandises non dangereuses

IMDG

Marchandises non dangereuses

IATA

Marchandises non dangereuses

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Composants du SARA 302

Aucun produit chimique contenu dans ce matériau n'est soumis aux exigences de déclaration du titre III, section 302 de la SARA.

Composants du SARA 313

Les composants suivants sont soumis aux niveaux de déclaration établis par le titre III, section 313 de la SARA :

	N° CAS	Date de révision
Nickel	7440-02-0	01/07/2007

Dangers SARA 311/312

Risque aigu pour la santé, risque chronique pour la santé

Composantes du droit de savoir du Massachusetts

	N° CAS	Date de révision
Nickel	7440-02-0	01/07/2007

Composantes du droit à l'information en Pennsylvanie

	N° CAS	Date de révision
Nickel	7440-02-0	01/07/2007

Composantes du droit de savoir du New Jersey

	N° CAS	Date de révision
Nickel	7440-02-0	01/07/2007

Composantes de la proposition 65 de Californie

AVERTISSEMENT ! Ce produit contient un produit chimique reconnu par l'État de Californie comme cancérigène.

	N° CAS	Date de révision
Nickel	7440-02-0	28/09/2007

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H mentionnées aux sections 2 et 3.

Maladies aquatiques aiguës	Toxicité aquatique aiguë
Chronique aquatique	Toxicité aquatique chronique
Carc.	Cancérogénicité
H317	Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. Nocif
H402	pour les organismes aquatiques.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Évaluation HMIS

Danger pour la santé :	2
Risque chronique pour la santé :	*
Inflammabilité :	0
Risque physique	0

Cote NFPA

Danger pour la santé :	2
Risque d'incendie :	0
Risque de réactivité :	0

Informations complémentaires

Cette fiche de données de sécurité est fournie uniquement à titre d'information, de consultation et de recherche. Stanford Advanced Materials n'offre aucune garantie, expresse ou implicite, et décline toute responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des données qu'elle contient.

